



Déménagement à Cergy !

La CFDT vous informe de l'avancée des négociations

Le Groupe RAMSAY GENERALE DE SANTE a annoncé fin octobre qu'il souhaitait créer une plateforme administrative basée à Cergy-Pontoise afin de regrouper l'ensemble des fonctions comptables, paye et administration de la formation professionnelle.

A ce jour, 4 réunions de négociations ont eu lieu. Pour autant, nous nous interrogeons vis-à-vis du manque de loyauté avec lequel ces négociations sont menées. En effet, la direction refuse toujours de communiquer le nombre de salariés concernés ainsi que le calendrier de mise en œuvre ! Nous négocions donc à l'aveugle sans savoir précisément combien de salariés seront, au final, concernés

Si la Direction affirme pouvoir reclasser en interne un maximum de salariés, il n'en demeure pas moins que la mise en œuvre de ce projet va entraîner un grand nombre de licenciements.

Si la Direction souhaite regrouper les fonctions administratives sur Cergy, cela doit se faire en respectant les salariés qui pour la plus part travaillent depuis de nombreuses années au sein de l'entreprise et à qui l'entreprise propose aujourd'hui de partir avec le minimum légal !

Sans dénier les mesures qui nous ont été proposées pour accompagner les reclassements internes, nous tenons à faire remarquer que l'effort que l'entreprise envisage de faire pour reclasser les salariés travaillant actuellement sur des postes qui vont être transférer à Cergy n'est pas suffisant ! La direction à beau nous expliquer que la situation n'est plus la même notamment suite à la baisse des tarifs de remboursement, il n'en demeure pas moins que **la situation de notre entreprise n'est pas si dramatique** que l'on essaie de nous le faire croire !

Ainsi, les expertises que nous avons pu mandater nous ont permis de voir que le taux de rentabilité du Groupe se maintient à un niveau élevé de 12 % (le plus haut du secteur !) De la même manière, le bénéfice net par action vient d'atteindre 0,75 € portant ainsi la rentabilité des actions RGDS à 4,70 %. Enfin, le chiffre d'affaires 2016 affiche une progression de 0,3 % et le profit net du Groupe se monte à 57 millions d'euros (contre 39,6 en 2016). **Autant d'arguments qui nous permettent d'affirmer que notre entreprise a les moyens de garantir aux salariés qui vont être licenciés des conditions de sortie dignes.**



Nos revendications ne sont pas utopiques !

Nous demandons juste que l'entreprise prenne soins des salariés impactés par ce projet !

A savoir :

- **Des négociations loyales et sincères !** La CFDT demande que la direction communique enfin le périmètre exact du projet car comment négocier dans de bonnes conditions lorsque l'on ne connaît même pas le nombre de salariés qui au final seront concernés.
- **Des reclassements internes qui prennent en compte la situation personnelle des salariés** de manière à éviter au maximum la casse sociale. La CFDT propose l'application de critères objectifs intégrant la situation personnelle des salariés de manière à ce que les reclassements se fassent de manière équitable.
- **Davantage de moyens concernant le reclassement externe !** Car il est plus que probable que l'essentiel des salariés ne pourront pas être reclassés ou ne pourront pas suivre !
- **Des mesures d'accompagnement à l'attention des salariés qui accepteront leur transfert mais qui ne déménageront pas !** car accepter d'aller travailler à Cergy est pour la majorité des salariés synonyme d'efforts et de temps supplémentaire passé dans les transports.
- **Des conditions de départs acceptables !** La CFDT demande que le travail des salariés soit reconnu à sa juste valeur afin que les salariés qui seront licenciés ne partent pas avec le minimum légal !
- **Le retrait de la clause de mobilité pour les salariés handicapés** de manière à ce qu'ils puissent décider eux même, au regard de leur handicap, s'ils acceptent ou non de suivre sur Cergy.
- **La mise en place du télétravail au niveau de la plateforme de Cergy** car il n'y a pas de raison que seuls les salariés *du siège* basés dans le 17^{ème} puisse bénéficier de ce mode d'organisation et parce qu'en choisissant d'installer la nouvelle plateforme à Cergy, la majorité des salariés transférés vont devoir passer plus de temps dans les transports.
- **Une attention particulière pour les Séniors qui ont de nombreuses années de maison et qui vont être licenciés** car ce sont eux qui auront le plus de difficultés à retrouver un emploi et parce qu'en plus d'avoir perdu leur emploi, ils risquent aussi d'être lourdement pénalisés au niveau de leur retraite.
- **Des propositions de reclassement garantissant le maintien de salaire** car il n'y a pas de raison que les efforts réalisés pour changer d'emploi soit récompensés par une baisse de salaire.

MUTUALISATION DES SERVICES

